

COMMENT ADAPTER LE PATRIMOINE LOCATIF AUX BESOINS DE LA POPULATION ÂGÉE ?

ENJEUX

En 2060, 1 personne sur 3 aura plus de 60 ans et plus de 90 % de cette population vivront à domicile et y demeureront jusqu'à la fin de leur vie. Dans ce contexte, l'adaptation du parc social représente un enjeu majeur afin d'accueillir des locataires de plus en plus âgés et souvent en perte d'autonomie. Les objectifs de cette formation sont dans un premier temps d'étudier les obligations liées au cadre réglementaire puis dans un second temps d'aborder les aspects méthodologiques et techniques nécessaires à l'adaptation efficace et pragmatique du logement.

PUBLIC

Directeur d'organisme. Directeur du développement, de la maîtrise d'ouvrage ou du patrimoine. Chef de projets. Responsable de clientèle. Responsable d'agence.

OBJECTIFS

- › identifier les incidences pratiques de la loi ELAN
- › repérer toutes les dimensions d'une problématique complexe allant au-delà de l'adaptation du bâti
- › définir les phases de la conception et de la conduite d'une stratégie patrimoniale très spécifique.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Approche théorique et méthodologique. Échanges d'expériences. Illustration par des exemples pratiques et des réalisations.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION


Expert spécialisé en vieillissement et handicap.

DATES CLASSE VIRTUELLE

5 et 6 juin 2025
17 et 18 novembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?
- Suivez votre module elearning  (détail p. 34)

2 PENDANT - EN GROUPE

- **Enjeux et obligations liés aux réglementations récentes**
 - › quels objectifs visés par la loi ?
 - › la notion d'évolutivité introduite par la loi ELAN du 23 novembre 2018
 - › quelles obligations pour le bailleur : contraintes et limites ?
 - › les nouveaux partenaires
- **L'approche méthodologique globale**
 - › l'identification des locataires âgés et de leur lieu et condition d'habitation
 - › la connaissance approfondie des attentes des personnes âgées en matière de logements, d'aides et de services associés
 - › la sélection et l'inscription du patrimoine concerné dans un répertoire
- **L'adaptation des logements aux handicaps de l'âge sur le plan architectural et technique**
 - › la construction de logements neufs, l'adaptation de logements existants aux handicaps et/ou à la perte d'autonomie des personnes âgées
 - › la recherche des dispositions architecturales et des équipements les plus propices à favoriser la vie quotidienne de personnes dont les capacités se réduisent progressivement
 - › les aspects principaux de la vie des personnes âgées à considérer pour réaliser des logements qui leur soient adaptés
- **La définition de différents niveaux de mise en accessibilité et d'adaptation**
 - › minimum, standard et spécifique, tant en ce qui concerne l'accessibilité des immeubles et des logements que l'adaptation et l'équipement des logements eux-mêmes.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 1460 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr